

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5182 719  
[www.au.int/maritime](http://www.au.int/maritime)

---

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS EN CHARGE DES AFFAIRES  
LIEES A LA MER\***

**PREMIÈRE RÉUNION INTERSECTORIELLE DES RESPONSABLES AFRICAINS DE  
HAUT NIVEAU EN CHARGE DES AFFAIRES MARITIMES**

**CINQUIÈME ATELIER INTERSECTORIEL DES EXPERTS AFRICAINS DU DOMAINE  
MARITIME SUR LA STRATÉGIE AIM 2050®.**

**Du 3 au 6 décembre 2012  
À ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE.**

DECL/M/II/CAMRMRA/2012

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LA  
STRATÉGIE AFRICAINE INTEGREE POUR LES  
MERS ET LES OCEANS  
HORIZON 2050  
(STRATÉGIE AIM 2050®)**



6 déc 2012

# DÉCLARATION SUR LA STRATÉGIE AIM 2050

**Nous**, Ministres et Chefs de délégation participant à la réunion ministérielle de la Deuxième Conférence des ministres africains chargés des affaires maritimes \* tenue à Addis-Abeba du 03 au 06 décembre 2012 sous la coprésidence de S.E. Mme Souad Bendjaballah, Ministre Algérien de la Solidarité Nationale et de la Famille qui avait présidé à Addis Abeba le 21 avril 2012, la 1<sup>ère</sup> Conférence des Ministres Africains Responsables des Affaires Liées à la Mer\*, et S.E. Mr. Valentin Djèrontin Agossou, Ministre de l'Economie Maritime de la République du Bénin, qui assure la présidence de l'Union;

**Inspirés** par les objectifs et principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA), (articles 3 et 4);

**Rappelant** la décision Assembly/AU/Dec.252 (XIII) adoptée par la Treizième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue en juillet 2009 à Syrte (Libye) et au cours de laquelle la Conférence a exprimé sa grave préoccupation devant la recrudescence de l'insécurité dans le domaine maritime de l'Afrique, et salué les initiatives prises par la Commission à l'effet d'élaborer une stratégie globale et cohérente tendant à prendre à main les défis et opportunités liés à l'espace maritime de l'Afrique.

**Rappelant également** la décision de la Quinzième session ordinaire de la Conférence tenue en juillet 2010 à Kampala (Ouganda) [Décision Assembly/AU/Dec.294 (XV)] par laquelle la Conférence affirme son soutien aux efforts que déploient à cet effet la Commission, y compris l'élaboration d'une stratégie maritime intégrée de gestion du domaine maritime du continent.

**Rappelant en outre** le communiqué de la Deux cent quarante-deuxième réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) tenue le 04 octobre 2010 à Addis-Abeba saluant les actions entreprises par la Commission et « qui attendait avec impatience le début du processus d'élaboration de la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans».

Condamnons fermement toutes les activités illégales ayant cours dans le domaine maritime de l'Afrique.

Saluons l'initiative prise par la Commission de l'UA à l'effet d'élaborer une Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans - Horizon 2050 (Stratégie AIM 2050);

**Préoccupés** par les risques croissants pour le développement durable associés aux menaces et aux vulnérabilités auxquels se trouve confronté le domaine maritime africain, notamment la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (Pêche INN), le déversement de toutes sortes de polluants marins, le trafic d'armes et de drogue, la traite des êtres humains, le vol de pétrole, la piraterie et les attaques à main armée en mer, etc;

**Préoccupés également** par le fait qu'outre la perte de chiffre d'affaires, le trafic illégal pratiqué au niveau du domaine maritime africain alimente la violence, l'insécurité et la corruption et assure le financement des achats d'armes, corrompt les jeunes, constitue une cause de pollution de l'environnement et déstabilise la vie communautaire;

**Reconnaissant** l'importance de la coopération inter-agences et transfrontalière dans le développement et la mise en œuvre des politiques maritimes, en particulier dans les

domaines de la sûreté, de la sécurité, de la protection de l'environnement marin et du travail maritime;

**Reconnaissant** toutes les initiatives en cours relatives au domaine maritime Africain, y compris les efforts déployés par le Symposium de puissances navales, les Associations des ports Africains, l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO) et l'Union des Conseils des chargeurs africains ainsi que les Parties prenantes;

**Reconnaissant** le Mémoire d'entente d'Abuja, le Mémoire d'entente de l'Océan indien, de le Mémoire d'entente méditerranéen sur le contrôle des navires par l'État du port, le Code de conduite de Djibouti, le Mécanisme du NEPAD pour la mise en œuvre conjointe des Conventions de Nairobi et d'Abidjan sur la conservation de l'environnement marin et côtier, ainsi que la Charte africaine des transports maritimes;

**Conscients** de l'interdépendance entre le développement économique de l'Afrique et ses politiques durables en matière d'exploitation, de protection et de préservation de son milieu marin;

**Conscients aussi** de la nécessité de promouvoir la création de richesses à partir domaine maritime Africain et de tirer pleinement parti, pour son développement socio-économique, des innombrables possibilités dont il recèle;

**Ayant examiné** les délibérations de la Réunion intersectorielle des Responsables africains de haut niveau en charge des affaires maritimes et de la Session des experts de la Conférence ministérielle respectivement tenues le 05 décembre 2012 et les 03 et 04 décembre 2012 à Addis-Abeba;

**Condamnons fermement** toutes les activités illégales dans le domaine maritime en Afrique, y compris les actes de piraterie et leurs effets subséquents de prise en otage des gens de la mer, dont l'Union africaine partage la douleur des familles;

À la lumière de ce qui précède et sur la base du rapport de la Réunion préparatoire intersectorielle des Experts africains du domaine maritime tel que revu par la Réunion intersectorielle des Responsables africains de haut niveau en charge des affaires maritimes;

**Prenons également l'engagement de:**

**Renforcer et soutenir** au niveau des pays, la collaboration interinstitutions pour la prise en main des défis et opportunités liés au domaine maritime et d'assurer le renforcement de la coopération transfrontalière et sous-régionale ;

**Prendre toutes les mesures nécessaires** pour la ratification par les États membres de l'UA de tous les instruments internationaux pertinents, et tirer pleinement parti des dispositions contenues dans ces différents instruments.

**En outre:**

**Adoptons** la Stratégie AIM 2050 définissant une vision à long terme, globale, cohérente et multidimensionnelle initiée et conduite par des Africains, et destinée à assurer la prise en main des défis et opportunités liés au domaine maritime de l'Afrique.

**Adoptons également** le Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.

**Exprimons** notre soutien inconditionnel à cette initiative extrêmement importante et assurons la Commission de notre entière coopération tout en demandant par ailleurs à toutes les parties prenantes de soutenir ladite stratégie qui sera de nature à améliorer les normes de sécurité mondiales et à promouvoir la dignité des générations futures de citoyens africains.

**Demandons instamment** à la Commission de l'UA et aux CER/MR de n'épargner aucun effort pour assurer l'exécution rapide du Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.

**Enfin:**

**Prenons l'engagement** de procéder à la révision triennale de la Stratégie AIM 2050 et à l'évaluation annuelle du Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.

**En conséquence:**

**Approuvons** la proposition visant à mettre en place, au sein de la Commission de l'UA, d'un Département à part entière chargé des Affaires Maritimes pour traiter globalement des défis et opportunités géostratégiques, transversaux et multidimensionnels liés aux eaux intérieures, océans et mers;

**Approuvons en outre** la proposition visant à établir un Collège de haut niveau des champions de la Stratégie AIM 2050 afin d'en défendre la cause. Composé de hautes personnalités africaines choisies, le HLC2 aura pour mission d'assurer à travers l'Afrique et le monde, grâce à une campagne soutenue, la mobilisation des sources indispensables tant tangibles qu'intangibles du pouvoir, de la volonté politique et d'adhésion, et de réunir les ressources requises pour la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.

**Demandons** à la Commission d'assurer le suivi de tous les aspects de la présente Déclaration et de faire rapport à ce sujet à la prochaine Conférence des ministres africains en charge des affaires maritimes\* qui devra avoir lieu au cours de l'Exercice 2013.

**Demandons en outre** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'adoption, en 2013, de la Stratégie AIM 2050 lors de la 20<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Union.

\* Ministres, Membres de gouvernement de tous les États membres en charge de l'un des secteurs liés au domaine maritime de l'Afrique, tels que ceux de l'énergie, de l'économie, de l'eau, des ressources halieutiques, de la justice/droit, du plan et du développement, du tourisme, de la sûreté, de la sécurité, des affaires sociales, de la lutte contre la drogue, de la pêche, du transport, des ports et de l'infrastructure maritime, du commerce, de l'emploi, de l'environnement marin, du changement climatique, du pétrole, du gaz et de l'industrie minière, de la recherche scientifique.